

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Établissement public
de sécurité ferroviaire (EPSF)

Décision du 15 janvier 2016 Publication des décisions au bulletin officiel des décisions

NOR : DEVT1601660S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'EPSF,

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives ;

Vu l'ordonnance 2015-1682 du 17 décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration des entreprises et des professionnels ;

Vu le décret 2006-369 du 28 mars 2006 modifié relatif aux missions et aux statuts de l'Établissement public de sécurité ferroviaire ;

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives ;

Vu la décision du 11 avril 2008 du conseil d'administration relative à la délibération n° 10 : Publication officielle des décisions de l'EPSF sur le site Internet ;

Vu la délibération n° 3 du conseil d'administration de l'Établissement public de sécurité ferroviaire du 9 juillet 2015,

Décide :

Article 1^{er}

Les décisions de la directrice générale de l'EPSF sont publiées par extrait de façon permanente et gratuite dans un registre électronique, dénommé bulletin officiel des décisions, accessible sur le site Internet de l'EPSF.

Sont concernées les décisions relatives aux :

- certificats de sécurité ;
- agréments de sécurité ;
- autorisations de mise en exploitation commerciale ;
- agréments des citernes de transport de marchandises dangereuses ;
- agréments des organismes de formation ;
- agréments des organismes d'évaluation ;
- agréments des organismes chargés des examens ;
- approbations des dossiers préliminaires de sécurité ;
- approbations des règlements de sécurité de l'exploitation ;
- prorogations, suspensions, levées ou retraits.

Article 2

L'acte de publication au registre électronique de chaque extrait de décision assorti d'un document PDF horodaté par un tiers de confiance et téléchargeable depuis le site Internet de l'EPSF déclenchera les délais de recours à l'égard des tiers.

Article 3

Est abrogée la décision du 11 avril 2008, publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports sous le numéro DEVT0816013S, concernant la retranscription des extraits de décisions de la directrice générale de l'EPSF dans un recueil écrit, coté et paraphé, tenu à la disposition du public au siège de l'EPSF et, pour information, dans une rubrique identifiée sur le site Internet de l'EPSF.

Article 4

Ces dispositions s'appliquent à partir du 1^{er} février 2016.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 15 janvier 2016.

F. ROUSSE